

ENTREPRISE D'INSERTION

SYLTIE TRAVAUX SARL



BENEFICIAIRES

Peuvent être embauchées par une entreprise d'insertion, les personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières et notamment :

les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté,
les bénéficiaires de minima sociaux (RSA...) ;
les demandeurs d'emploi de longue durée,
les personnes prises en charge au titre de l'aide sociale,...



DURÉE DU PARCOURS

Les personnes en situation d'insertion sont embauchées par une entreprise d'insertion dans le cadre d'un CDD conclu en application de l'article L. 1242-3 du Code du travail.

La durée de ces contrats ne peut être inférieure à 4 mois. Ces contrats peuvent être renouvelés dans la limite d'une durée totale de 24 mois.



LIEUX

Lieux d'intervention : Département de l'Allier et limitrophes (Nièvre/ Saône et Loire)

Coordonnées du siège: 49 H route de Paris – 03000 Avermes



PRESCRIPTEURS

Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, le Conseil Départemental via les Espaces insertion emploi et autres prescripteurs habilités par l'arrêté du 21 septembre 2021*

Lien vers l' [Arrêté du 1er septembre 2021 fixant la liste des critères d'éligibilité des personnes à un parcours d'insertion par l'activité économique et des prescripteurs mentionnés à l'article L. 5132-3 du code du travail](#)



DESCRIPTION

Présentation :

La Société SIAEP 58 SARL a été créée en 2004 par M. Georges Parent. Présentant de fortes difficultés financières et organisationnelles, elle a été rachetée, en juin 2018, par M. Desgland Thierry, via la société SylTie Gestion (Holding de gestion), et en est devenu le nouveau gérant.

L'entreprise a changé de dénomination sociale en octobre 2018 pour s'appeler, désormais, SylTie Travaux.

Si SylTie Travaux est une entreprise commerciale classique, nous avons également voulu que la structure soit porteuse d'un projet social visant l'accompagnement social et professionnel de salariés entrant dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle afin de les amener sur un projet de vie durable.

Aussi, depuis sa création, l'entreprise bénéficie, également, d'un conventionnement « Entreprise d'Insertion » par l'Etat.

Nous sommes, ainsi, une société hybride composée :

- Salariés bénéficiaires d'un contrat de droit commun aux compétences reconnues (CAP, formation qualifiante, expérience) qui sont positionnés sur les chantiers des particuliers ou appel d'offres ponctuels de bailleurs sociaux et collectivités avec des spécificités techniques.
- Salariés en parcours d'insertion bénéficiaires d'un contrat à durée Déterminée d'insertion formés aux métiers du bâtiment positionnés sur les appels d'offres réguliers d'entretien de patrimoine de bailleurs sociaux

Les activités proposées :

Les domaines d'activités de la société SylTie Travaux sont :

Seconde Œuvre du Bâtiment :

- Plâtrerie
- Isolation
- Peinture
Certification Qualibat
- Revêtements muraux (Toile de verre, Papiers Peints,)
- Revêtement de sols (sols souples, parquets...)
- Faïence
Certification Qualibat
- Carrelage
Certification Qualibat
- Plomberie Sanitaire + installation et maintenance chauffage
Nos plombiers ont dorénavant la certification « Responsable Gaz – Installation et maintenance »

Espaces verts :

- Tonte de pelouse, taille de haie, taille d'arbustes, débroussaillage de terrain, élagage, désherbage

 Entretien ménager / Encombrants :

- Entretien ménager de parties communes, entretien ménager de logements entre 2 locations, enlèvement extérieur et intérieur d'encombrants

Nos clients sont :

 Bailleurs sociaux via appels d'offres

 Particuliers, Entreprises, Agence immobilières, Syndic

L'accompagnement proposé :

La situation de travail au sein d'une entreprise d'insertion est un vecteur privilégié d'acquisition et de développement de compétences professionnelles (acquisition de savoir-faire, développement de comportements entreprise, ...) mais pas seulement, mais aussi culturelles, sociales, citoyennes.

Le passage à SylTie Travaux doit permettre au salarié de prendre conscience de toutes ses compétences, de le valoriser, d'en développer de nouvelles...

L'accompagnement social et professionnel prend en compte la globalité de la situation de la personne qui ne peut pas être réduite à la seule dimension de l'emploi mais concerne aussi différentes questions telles que le logement, la famille, la santé, le budget, la justice, la mobilité.... en mobilisant le tissu partenarial

Lien vers le site internet de la structure : www.syltie.fr